

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1042

Artikel: Espace économique européen : l'avant-paraphe
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

L'avant-paraphe¹

La substance de l'EEE est d'une valeur inestimable.
Franz Blankart, 31 mai 1991

(ag) Ce mort, enterré plusieurs fois et sans certificat de décès par les médias, se porte bien. Il tient la route. Il touche au but. Les négociateurs suisses ont fait pendant une journée entière le point sur l'état des travaux. Plusieurs dossiers restent ouverts. Certains sont délicats. Mais l'essentiel semble acquis. Le secrétaire d'Etat Franz Blankart, dans une introduction très personnelle de ton, a en avant-première remis son épreuve (dans les deux sens du terme) à l'opinion publique, sous réserve bien sûr du dernier bouclage et de l'appréciation du Conseil fédéral.

Un style

D'ordinaire, la langue politique officielle est de bois. Au sommet est requise la prudence, qu'impose notamment la collégialité; quant aux fonctionnaires, ils ont une obligation de réserve, ni la décision finale, ni la responsabilité politique ne leur appartenant.

Les négociateurs suisses échappent à cette uniformité. A côté des responsables — «plus gründlich, je meurs» — d'autres ne craignent pas, avec un bémol de précaution, de donner leur conviction personnelle. «*Je suis pour l'adhésion à la Communauté*» dit par exemple M. Jacot-Vuillermoz, directeur-adjoint à la Direction du droit international pu-

blic. M. Blankart, lui, donne à ses appréciations une sorte de recul historique et philosophique. D'abord une vue sévère et aristocratique de l'égocentrisme helvétique: «*Rien ne serait plus dommageable que l'introversion bucolique, le repliement petit-bourgeois sur notre marché intérieur et sur des intérêts purement locaux*». Le discours est apparemment libéral: «*L'EEE amènera de l'air dans ce pays, déréglementera nos structures économiques figées*», mais il est surdéterminé aussi par une inquiétude d'être coupé de la jeunesse, peur de vieillir ou goût de séduire: «*Les jeunes se sentiront de nouveau à l'aise dans ce pays.*»

Cette philosophie n'entraîne pas Franz Blankart dans des schémas préconçus; il croit à la négociation entre gens de bonne foi et de bonne compagnie; il pense que, si on laisse à la porte les illusions doctrinaires, les problèmes sont solubles. Il faut du pessimisme pour bien mesurer les motivations égoïstes des partenaires et de l'optimisme, car elles sont surmontables, quand l'accord est un moindre mal par rapport à l'échec. «*Le Conseil fédéral, lisez Franz Blankart, est entré dans cette négociation sans illusions et avec un scepticisme créatif.*»

En apparence, il y a un jeu dialectique classique: la philosophie guide l'action, puis aide à se satisfaire des résultats de l'action. Mais cette sagesse est doublée d'un autre jeu quand le langage personnel est à la fois une manière de se découvrir, de se livrer sans stéréotype, mais en même temps un art de se rendre moins saisissable, car non réductible aux catégories conformistes.

Les problèmes en suspens

Il y a peu de choses encore en suspens dans la négociation qui soient d'une importance telle que l'ensemble puisse en être compromis. Mais d'une part sur chaque objet il faut aller jusqu'au bout des mises au point; d'autre part le Conseil fédéral cherche à limiter les blocages corporatistes, en vue d'une vota-

tion². Restent le transit alpin et l'agriculture³. Pour le transit, on sait que la Communauté ralliée (théoriquement) au principe du trafic combiné n'exige ni l'abandon de la limite des 28 tonnes, ni un corridor alpin. En revanche, le Conseil fédéral devra autoriser des exceptions. La négociation est bilatérale mais, quoi qu'en dise la Suisse, liée à l'ensemble du traité.

Quant à l'agriculture, l'exigence redoutable de la Communauté est l'introduction d'une clause évolutive probablement bilatérale (mais ce n'est pas encore acquis) où le principe d'un démantèlement ou assouplissement progressif serait reconnu. La Suisse craint et le principe et la superposition des concessions GATT et CE. A suivre, en notant que la participation aux fonds structurels européens pourra, c'est le cas de dire, servir de monnaie d'échange.

L'institutionnel Janus

Le dossier semble bouclé tel que nous l'avons analysé (DP 1040) en ce qui concerne le droit évolutif. Chaque pays ratifie les nouvelles normes selon ses règles constitutionnelles. Si l'un dit «non», il bloque l'ensemble de l'AELE. Se met alors au travail un comité mixte

Réunion ministérielle entre la Communauté européenne, ses Etats membres et les pays de l'Association européenne de libre échange

Déclaration commune

Art. 20. *Rappelant que les décisions au niveau de l'Espace économique européen sont prises par consensus de la Communauté et des pays de l'AELE s'exprimant d'une seule voix, ils ont reconnu que si une difficulté sérieuse et importante surgissait dans les domaines relevant, dans les pays de l'AELE, de la compétence du législateur, cette difficulté devrait faire l'objet d'un examen par le comité mixte qui s'efforcerait avant tout de rechercher une solution acceptable pour les parties, qui permettrait de conserver l'accord dans son intégralité sans préjudice de la possibilité de recourir ultérieurement, si nécessaire, à la clause de sauvegarde générale et à des mesures de rééquilibrage proportionnées.*

L'obstacle statistique

Un des obstacles que rencontrent les négociateurs est le défaut de statistiques.

La Suisse craint que trop de capitaux étrangers s'investissent dans l'immobilier. Mais elle ignore quelle est la part de la propriété suisse en mains étrangères. Elle en est réduite à faire des estimations: 15% !

Pour qui veut pousser des hauts cris, pas crédible d'ignorer cela même dont on se plaint tant.

qui a pour mission de trouver une solution acceptable pour les parties. En suivant la déclaration adoptée par les ministres le 14 mai, cette solution devrait permettre «de conserver l'accord dans son intégralité» (*lire en encadré l'article 20 de la déclaration commune*). A défaut l'AELE (ou le pays récalcitrant?) invoquerait une clause générale de sauvegarde avec les mesures de rééquilibrage (lisez représailles) proportionnées. C'est donc abusivement que l'on parle de droit de veto. Il ne s'agit que de la règle d'unanimité requise par l'AELE, mais elle n'a pas d'autre effet que d'obliger l'ouverture de négociations devant permettre, malgré tout, l'application du nouveau droit. Même si la clause de sauvegarde devait ensuite être invoquée, pourrait-elle durablement avoir un caractère permanent?

C'est un compromis chauve-souris. Ma souveraineté est intacte, voyez mon veto. La cohésion de l'Espace ne sera pas compromise, voyez l'article 20 de la déclaration interministérielle. Comme nous l'avons déjà dit, seul le maintien total du droit référendaire, même pour la ratification d'une deuxième mouture, préserve d'une semi satellisation. A cette stricte condition, l'«honneur» est sauf.

Appréciation

Le Conseil fédéral attend, c'est naturel, la conclusion des travaux pour décider s'il paraphe et propose la ratification. Patience. Mais il semble que sa religion est faite. L'enjeu dès lors sera d'importance. Car l'échec aurait des conséquences lourdes. Il ne s'agit pas d'un projet que l'on peut remettre sur le métier comme nous en avons tant l'habitude. L'engagement devant le corps électoral devra être d'une autre nature: une fois le choix fait, la défense du traité ne laissera pas de place aux arrières-pensées. ■

¹ Il est prévu pour le 25 juin à Salzbourg. La Communauté devra encore le présenter au Parlement européen et à la Cour de justice européenne qui examinera sa compatibilité avec d'autres traités. Pas de signature avant l'automne.

² Une conférence ministérielle aura lieu le 28 juin pour les derniers arbitrages. Puis la Commission et les représentants de l'AELE rédigeront les 24-25 juin les ultimes phrases.

³ Pour la libre circulation des personnes et des capitaux s'investissant dans l'immobilier la Suisse fera une déclaration unilatérale pour annoncer qu'elle se réserve de faire jouer la clause de sauvegarde.

ETHIQUE

Le refus de débattre

(jd) Peter Singer est un philosophe australien, préoccupé par les questions de vie et de mort telles qu'elles se posent dans un monde marqué par les progrès de la technique médicale. Ces questions, concrètement tranchées chaque jour dans le secret des divisions de soins intensifs, ont peine à trouver droit de cité dans le débat public. Qu'est-ce que la vie humaine, qu'est-ce qu'un être humain? Singer, qui se situe dans le courant de l'éthique utilitariste — le plus de bonheur pour le plus grand nombre — se refuse à faire de l'appartenance à l'espèce humaine une caractéristique morale décisive qui impliquerait un droit à la vie particulier. Faut-il prolonger artificiellement la vie d'un nouveau-né gravement handicapé au prix de grandes souffrances, la vie d'une personne dans le coma qui est nourrie et qui respire grâce à des moyens techniques? L'euthanasie active n'est-elle pas préférable à l'euthanasie passive souvent cause de douleurs physiques et morales? Dans son ouvrage *Ethique pratique*, Singer développe et nuance sa réflexion. Ses adversaires

par contre ne retiennent que quelques-unes de ses affirmations pour justifier leur indignation. En Allemagne deux conférences ont dû être annulées et une troisième a été interrompue par le chahut des opposants avant même que Singer ait pu s'exprimer. La gauche et les Verts ont qualifié le philosophe australien de complice d'assassinat et sa pensée de fasciste.

Invité par l'institut de zoologie de l'Université de Zurich à s'exprimer sur les droits des animaux, Singer a dû à nouveau renoncer à prendre la parole devant les sifflets d'une partie du public, une manifestation bruyante de handicapés et une agression physique. Lorsque dans les pays germanophones Singer est accueilli aux cris de «Singer dehors», il pense, lui le fils d'émigrés juifs autrichiens, que les nazis aussi criaient «les Juifs dehors». Maigre consolation: si le philosophe australien a peine à se faire entendre par le public de langue allemande, ses livres connaissent un succès inattendu depuis ces manifestations d'intolérance. ■

MÉDIAS

Glané dans les comptes rendus de la conférence de presse de Publicitas: l'entreprise détient 45% du marché des annonces en Suisse et réalise 58,9% de son chiffre d'affaires dans notre pays; Publicitas et ses partenaires, les journaux, vont connaître des temps difficiles; la *Tribune de Genève* (qui lui appartient) n'est pas au mieux de sa forme; le processus de concentration et de rationalisation de la presse bat son plein sur le marché suisse. Cela explique bien des changements annoncés récemment sur le marché des médias romands.

L'expérience d'un supplément féminin commun à quatre quotidiens romands se termine. *Vous* ne paraîtra plus. *La Liberté* de Fribourg annonce «la fin d'une belle expérience». Simultanément le quotidien fribourgeois offrira cet automne comme innovation «une information en profondeur,

par une approche magazine quotidienne». On sent la proximité de l'apparition d'un nouveau concurrent en Suisse romande.

A la fin du mois *The European* publiera un rapport sur le 700e et en profite pour collecter des annonces.

L'imprimerie Dietschi d'Olten vient de mettre en service ses nouvelles installations techniques et publie un supplément à ses trois quotidiens de trois tendances. Profitons-en pour jeter un coup d'œil aux rédactions: *Oltner Tagblatt*: 16 personnes; *Solothurner Nachrichten* (démocrate-chrétien): 7 personnes; *Solothurner AZ* (gauche): 4 personnes.

Actuellement, le Téléjournal de 19h30 de la TSR passe le samedi sur TV 5 et celui de la RTBF le dimanche soir. L'extension de la diffusion est prévue avec une diffusion quotidienne une semaine sur deux en alternance avec le journal belge.